



DRDISCS
Des Pays de la Loire
et de la
Loire-Atlantique
MISSION D'APPUI
TRANSVERSAL ET
TERRITORIAL

Pays de la Loire

Plateforme

d'observation sociale

Lettre électronique n°12 – Octobre 2017

LA VIE DE LA PLATEFORME

COMITE TECHNIQUE

La prochaine réunion du comité technique aura lieu le vendredi 24 novembre 2017.

LA CONFERENCE ANNUELLE DES PARTENAIRES

Une prochaine Conférence des partenaires est en cours de préparation. Elle se tiendra **le 17 novembre 2017** à Nantes. Toujours liée à la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la thématique de l'année 2017 sera celle de la mobilité. Le programme sera précisé ultérieurement. Vous serez donc prochainement informés des détails et modalités pratiques de ce nouveau temps fort de la plateforme.

GROUPE DE TRAVAIL « HEBERGEMENT-LOGEMENT »

Ce groupe continue son travail et sera prochainement réuni pour faire l'analyse des indicateurs collectés.

GROUPE DE TRAVAIL « VIE ASSOCIATIVE »

Une réunion de ce groupe le 22 septembre 2017 a permis de préciser les contours du thème de réflexion choisi, à savoir « l'impact de la loi NOTRe sur la vie associative », et de lancer le recensement des points d'intérêts pour établir un tableau de suivi dynamique des chiffres clés en mobilisant des ressources disponibles (et des données) chez les uns et les autres. La prochaine réunion se tiendra le 15 décembre après-midi.

D'ores et déjà, plusieurs documents sont à votre disposition sur le site de la Plateforme (cf. « Vie associative » dans l'espace privé).

VEILLE DOCUMENTAIRE

COHESION SOCIALE (revenus, pauvreté, surendettement, inclusion bancaire, accès aux droits, participation sociale...)

Publications nationales :

Perception des conditions de vie : des contrastes selon les territoires de résidence

Bref, n°40, juin 2017 (CGET)

Aux inégalités économiques ou sociales observées entre les territoires peuvent s'ajouter des inégalités perçues par les populations quant à leur mode de vie. Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a ainsi confié au Crédoc une étude visant à mieux cerner la géographie de ces inégalités ressenties.

Plus de 8 Français sur 10 sont satisfaits, voire très satisfaits, de leur cadre de vie et de leur état de santé. Plus de 60% estiment en revanche avoir régulièrement des difficultés financières. Ce constat global cache cependant des disparités territoriales. L'appartenance à un quartier prioritaire ou la taille de l'unité urbaine introduisent les plus forts contrastes territoriaux.

<http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/en-bref-40-cget-06-2017.pdf>

Les foyers bénéficiaires du Rsa – 1,82 million fin mars 2017

Rsa conjoncture, n°18, juin 2017 (Cnaf)

Au titre de mars 2017, environ 1,82 million de foyers résidant en France entière bénéficient du revenu de solidarité active (Rsa) versé par les caisses d'Allocations familiales (Caf). Le nombre de bénéficiaires connaît ainsi une diminution de -3,8% entre mars 2016 et mars 2017, confirmant la baisse des effectifs en glissement annuel observée depuis juin 2016.

En corrigeant les données des variations saisonnières et en neutralisant l'effet des revalorisations du barème, le nombre de bénéficiaires est relativement stable entre décembre 2016 et mars 2017, après avoir connu une diminution pendant cinq trimestres consécutifs.

Au cours du premier trimestre 2017, les Caf ont versé environ 2,65 milliards d'euros de Rsa, contre 2,67 milliards d'euros au trimestre précédent. Les masses financières correspondant à cette prestation connaissent ainsi une légère baisse, en lien avec la décroissance du nombre de bénéficiaires.

[http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/rsa conjoncture/Rsa Conjoncture n°C2%B018.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/rsa%20conjoncture/Rsa%20Conjoncture%20n%C2%B018.pdf)

80% des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs sont orientés vers un parcours d'insertion

Études et Résultats, n°1019, juillet 2017 (Drees)

Fin 2015, 2,2 millions de personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) en France sont soumises aux droits et devoirs associés à cette prestation, soit 98% des adultes bénéficiaires du RSA socle. 80% d'entre elles sont orientées vers un parcours d'insertion par les collectivités territoriales chargées de l'insertion des bénéficiaires du RSA sur leur territoire, d'après l'enquête de la DREES sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Les personnes orientées sont plus souvent suivies dans le cadre d'un parcours professionnel ou socioprofessionnel que dans le cadre d'un parcours social (62% contre 38%). Par ailleurs, le rôle de référent unique du parcours d'insertion est assuré par un agent de Pôle emploi pour 43% des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs, orientés et ayant un référent désigné. Ce rôle est dévolu à un agent de la collectivité territoriale pour un tiers d'entre eux.

Enfin, 52% des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs, orientés et ayant un référent unique autre qu'un agent de Pôle emploi disposent d'un contrat d'engagements réciproques en cours de validité fin 2015.

<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1019.pdf>

Les dépenses des Français en loisirs de plein air - Depuis 1960, les activités sportives sèment le jardinage

Insee Première, n°1664, août 2017 (Insee)

Depuis 1960, les dépenses des ménages en biens et services de loisirs de plein air progressent plus vite que leur consommation totale. Ce dynamisme s'explique en partie par l'essor des achats de biens durables (bicyclettes, camping-cars, appareils photo...) dans les années 1960-1973 et 1998-2007. Cependant, la répartition des dépenses a évolué : le sport représente désormais une plus grande part des loisirs de plein air que le jardinage. Le poids des dépenses en camping et en divers loisirs d'extérieur (parcs d'attraction, bateaux de plaisance...) reste relativement stable sur la période.

Les sports d'extérieur sont davantage le fait des cadres hors des grandes agglomérations, alors que les retraités et les couples sans enfant privilégient le jardinage. Le camping est pratiqué principalement par les ménages les plus jeunes et les moins aisés, tandis que les divers loisirs d'extérieur sont plutôt des activités onéreuses.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3052936>

Les relations intergénérationnelles en dehors de la famille

Retraite et société, n°64, décembre 2012 (Cnav)

Plusieurs sujets abordés : l'analyse de projets intergénérationnels ; les liens entre évolution des relations intergénérationnelles et vieillissement de la population ; les formes et fondements des relations entre générations hors de la sphère familiale ; les liens entre relations intergénérationnelles et cohésion sociale ; la transmission des savoirs entre générations...

<http://www.cairn.info/revue-retraite-et-societe-2013-1.htm>

Les niveaux de vie en 2015

Insee Première, n°1665, septembre 2017 (Insee)

En 2015, en France, le niveau de vie médian de la population s'élève à 20 300 euros annuels, soit un montant légèrement plus élevé que celui de 2014 en euros constants. Dans le haut de la distribution, les niveaux de vie repartent à la hausse après plusieurs années de baisse, l'augmentation étant particulièrement marquée pour les plus aisés. Dans le bas de la distribution, les niveaux de vie stagnent à l'exception du premier décile dont l'augmentation compense le léger repli de l'année précédente. En 2015, les 10% de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 860 euros. Les 10% les plus aisés ont un niveau de vie au moins 3,5 fois supérieur, au-delà de 37 510 euros.

Après une forte baisse en 2013, les inégalités globales, mesurées par l'indice de Gini, restent stables depuis 2014. Le seuil de pauvreté monétaire, qui correspond à 60% du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1 015 euros mensuels. La pauvreté ainsi définie touche 14,2% de la population, proportion stable par rapport à 2014 ; cependant, l'intensité de la pauvreté diminue.

La situation vis-à-vis de la pauvreté est très liée au statut d'activité. En 2015, 37,6% des chômeurs vivent au-dessous du seuil de pauvreté contre 6,5% des salariés. Pour les actifs, occupés ou au chômage, le taux de pauvreté varie fortement selon la catégorie socioprofessionnelle : 15,3% des ouvriers sont pauvres selon l'approche monétaire contre 3,1% des cadres et professions intellectuelles supérieures.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3055008>

Les inégalités de revenus - Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires

En détail, 09-2017, septembre 2017 (CGET)

Si l'on considère son niveau de revenus, la population française est l'une des plus aisées de la zone OCDE, et les écarts de revenus entre les plus riches et les plus pauvres y sont relativement contenus.

Malgré cette situation nationale, des disparités existent au sein de la population et entre territoires. L'appréhension de ces dernières est complexe et nécessite de croiser les échelles d'analyses. Entre l'Île-de-France et les Hauts-de-France, les écarts de niveaux de revenus sont ainsi supérieurs à 20%. Mais au sein de ces régions, des différences importantes sont aussi constatées entre le bassin minier et la Seine-Saint-Denis, d'une part, et le cœur des agglomérations de Paris ou de Lille, d'autre part. Ces deux exemples soulignent l'importance de regarder les disparités de revenus à une échelle plus locale.

Au-delà de ces questions, l'analyse des revenus dont disposent les ménages français offre un point d'entrée incontournable pour apprécier le niveau de richesse ou de pauvreté des populations, et traiter les enjeux de cohésion sociale.

http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/sites/default/files/Fiche-OT-les_inegalites_de_revenus.pdf



Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

En Île-de-France, les retraités perçoivent une pension supérieure de 23% à la moyenne nationale

Études et Résultats, n°1023, septembre 2017 (Drees)

Fin 2012, les retraités de droit direct représentent 21,6% de la population française. Ils sont proportionnellement plus nombreux dans l'ouest et le sud de la France, notamment en Nouvelle-Aquitaine et en Bretagne où plus d'une personne sur quatre est retraitée. A contrario, ils sont moins présents dans les DROM et en Île-de-France (respectivement 12% et 16,4%).

Entre les régions de la Métropole hors Île-de-France, le montant moyen des retraites varie peu. Il est cependant très supérieur à la moyenne nationale en Île-de-France (+23%) et très inférieur dans les DROM (-21%). Les disparités des pensions reproduisent en partie celles des salaires.

Le montant de la retraite des femmes est en moyenne inférieur de 31% à celui des hommes. Hormis en Corse et dans les DROM où il est plus faible, cet écart s'observe dans toutes les régions.

Les retraités de la fonction publique sont proportionnellement plus présents en Corse et dans les DROM. Les anciens exploitants agricoles sont, eux, relativement plus nombreux en Bretagne et dans les Pays de la Loire.

http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er-retraite_par_re_gion_1209_valide_hq.pdf

Approche Sociale de la Mobilité dans les territoires peu denses des Pays de la Loire

Analyses et connaissance, n°177 (4 pages), septembre 2016 (Dréal des Pays de la Loire)

Le droit à la mobilité pour tous constitue un enjeu politique fort de la politique de l'État (art. L111-1 du code des transports). Ce droit est porté notamment par la loi sur l'accessibilité de 2005 qui renforce le principe d'égalité et d'accès pour tous au système de transport. La mobilité durable représente quant à elle, un enjeu fort des prochaines années lié notamment au réchauffement climatique. Aussi, la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte renforce le covoiturage, propose des plans de mobilité ruraux pour compléter le schéma régional de l'intermodalité.

La DREAL Pays de la Loire, accompagnée par le Cerema, a souhaité mieux cerner la vulnérabilité des populations et des territoires sur les problématiques de mobilité, à travers une approche plus globale. L'idée est de préciser dans quelle mesure des approches plus transversales peuvent émerger, pour mieux prendre en compte l'approche sociale de la mobilité, en associant les acteurs de la mobilité mais également du secteur social, de la santé, de l'emploi, de l'insertion professionnelle...

L'objectif est de pouvoir donner un éclairage aux territoires souhaitant répondre aux facteurs de vulnérabilité, et aux difficultés de mobilité des plus fragiles en particulier.

http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ASM_4p_versionDefinitive.pdf

L'ensemble des résultats de l'étude est ici : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/approche-sociale-de-la-mobilite-a3882.html>

EMPLOI-TRAVAIL-FORMATION

Publications nationales :

Faut-il accompagner davantage les jeunes à la recherche d'un contrat d'apprentissage ?

Dares Analyses, n°2017-035, mai 2017 (Dares)

Entre 2010 et 2012, un nouveau programme d'accompagnement mis en œuvre par les missions locales a été expérimenté sur sept sites en France. Son objectif est d'aider les jeunes à trouver un contrat d'apprentissage, essentiellement pour préparer un CAP ou BEP. Ce programme d'accompagnement repose sur l'offre de service habituelle des missions locales (accompagnement social, ateliers de recherche d'emploi, immersion en entreprise, etc.).

La mise en place de ce programme a permis d'augmenter significativement la proportion de jeunes en contrat d'apprentissage. L'essentiel des employeurs ont été trouvés par les jeunes eux-mêmes en s'appuyant sur leur entourage (parents, connaissances, etc.). Ces résultats montrent l'importance du capital social dans la recherche d'emploi. Néanmoins, le programme ne fonctionne que pour les jeunes cherchant dans l'hôtellerie-café-restauration et dans les métiers de bouche, caractérisés par une tension permanente sur le marché de l'emploi. Par ailleurs, aucun effet significatif n'est observé pour les jeunes les plus âgés (17 ans et plus).

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-036.pdf>

Pas d'amélioration de l'insertion professionnelle pour les non-diplômés - Enquête 2016 auprès de la Génération 2013.

Bref, n°356, juin 2017 (Céreq)

Dans un contexte de faible reprise économique, l'accès à l'emploi des jeunes de la Génération 2013 est légèrement plus favorable que pour la génération précédente. En 2016, soit trois ans après avoir quitté le système éducatif, un jeune actif sur cinq recherche un emploi et c'est le cas pour un jeune actif non diplômé sur deux. Ces niveaux restent bien supérieurs à ceux connus avant la crise.

<http://www.cereq.fr/index.php/content/download/19461/169894/file/b356.pdf>

Le chômage des immigrés : quelle est la part des discriminations ?

Population et Sociétés, n°546, juillet 2017 (Ined)

En France, les immigrés et fils et filles d'immigrés sont plus souvent au chômage que les autres personnes. Cela vient-il de discriminations à leur égard, ou d'autres facteurs comme un moindre niveau d'instruction ?

L'analyse des données de l'enquête Trajectoires et Origines révèle un excès de chômage chez les immigrés et fils et filles d'immigrés originaires du Maghreb par rapport aux personnes nées en France métropolitaine de parents français, qui n'est pas expliqué par leur situation socioéconomique (âge, niveau d'instruction, etc.). Le sentiment de discrimination dans l'accès à l'emploi exprimé par les enquêtés est cohérent avec les données « objectives » : plus la personne au chômage « devrait » être en emploi au vu de ses caractéristiques, plus elle répond positivement aux questions sur les ressentis de discrimination. Ce résultat indique que les enquêtes qualitatives sur les ressentis sont complémentaires des mesures « objectives » des inégalités et apportent une information simple et fiable pour l'étude des discriminations dans la société.

http://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/26753/546.population.societes.juillet.aout.2017.immigration.chomage.fr.pdf

Emploi, chômage, population active en 2016

Dares Analyse, n°2017-045, juillet 2017 (Dares)

Au cours de l'année 2016, le nombre de personnes en emploi s'est accru de 255 000 en France (hors Mayotte). 205 000 emplois salariés, dont 82 000 dans l'intérim, ont été créés en net dans les secteurs marchands non agricoles, contre un maximum de 108 000 pour les années 2008 à 2015. Après la prise en compte des intérimaires dans le secteur où ils travaillent, l'emploi a stoppé sa baisse dans l'industrie et la construction et a connu sa plus forte hausse depuis 2007 dans le tertiaire marchand. Le nombre d'emplois aidés est resté stable en 2016, ne contribuant pas à la hausse de l'emploi total.

Entre les 4es trimestres 2015 et 2016, le taux de chômage a diminué de 0,2 point en métropole, soit un rythme identique à l'année précédente. Cette baisse bénéficie aux hommes (-0,6 point), pour lesquels il avait plus augmenté, mais pas aux femmes (+0,1 point). Le taux de chômage s'établit en fin d'année à 9,7% en métropole et 10,0% en France. Fin 2016, 2,8 millions de personnes sont au chômage en métropole, et 1,5 million de personnes appartiennent au halo autour du chômage : sans emploi, elles souhaitent travailler, mais n'ont pas fait de démarche de recherche ou ne sont pas disponibles pour travailler. En 2016, le nombre de chômeurs au sens du BIT a baissé de 51 000, tandis que le nombre d'inscrits à Pôle emploi en catégorie A a reculé de 106 000 pour s'établir à 3,5 millions au 4e trimestre.

La population active a continué de s'accroître en 2016. Elle a augmenté de 196 000 personnes en France, soit sensiblement plus

qu'au cours des trois années précédentes. Cette hausse est portée par les seniors, avec +212 000 actifs de 50 ans ou plus en 2016, principalement en raison d'une hausse de leur taux d'activité.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-045.pdf>

Malgré la progression de l'emploi qualifié, un quart des personnes se sentent socialement déclassées par rapport à leur père

Insee Première, n°1659, juillet 2017 (Insee)

Sur une génération, la structure sociale s'est modifiée vers le haut, avec notamment une progression de la proportion de cadres. Ainsi, en 2014-2015, près de quatre personnes de 30 à 59 ans sur dix considèrent que le niveau ou le statut de leur profession est plus élevé ou bien plus élevé que celui de leur père. À l'inverse, un quart des personnes expriment un sentiment de déclassement. La profession, le milieu d'origine et la trajectoire sociale expliquent avant tout ce ressenti. Ainsi, 36% des ouvriers et employés non qualifiés et 53% des personnes occupant une moins bonne position sociale que leur père se sentent déclassés. Le sentiment de déclassement, tout comme celui d'ascension sociale, concerne tous les milieux sociaux : environ un cadre sur cinq estime que sa position sociale est moins élevée que celle de son père ; environ un employé ou ouvrier non qualifié sur cinq considère occuper une meilleure position sociale que son père.

Parmi les employés et les ouvriers, le sentiment de déclassement varie très fortement, de 16% à 45%, pouvant refléter des différences de conditions d'emploi, de rémunérations ou encore de prestige des professions.

Par rapport à leur père, les femmes se sentent plus souvent déclassées que les hommes (27% contre 23%), en lien avec des situations plus défavorables sur le marché du travail. Mais par rapport à leur mère, seules 11% se sentent socialement déclassées, reflet de la profonde transformation de la place des femmes sur le marché du travail sur une génération.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2897850>

Comment recherche-t-on un emploi ? Pôle emploi et agence d'intérim pour les ouvriers, relations personnelles et réseaux sociaux pour les cadres

Insee Première, n°1660, juillet 2017 (Insee)

En 2016, 4,2 millions de personnes déclarent avoir effectué des démarches de recherche d'emploi, la plupart du temps pour trouver un emploi salarié. Deux tiers d'entre elles sont des chômeurs, un quart travaillent déjà mais souhaitent trouver un autre emploi et une faible part sont inactives (6%).

La recherche d'un emploi salarié peut s'effectuer à l'aide de démarches très variées. Le recours aux offres d'emploi est presque systématique. Faire appel à Pôle emploi ou à une agence d'intérim, s'adresser à ses relations personnelles ou professionnelles sont également des démarches fréquentes. Plus des deux tiers des personnes en recherche déposent des candidatures spontanées auprès d'employeurs. Environ un tiers font savoir qu'elles recherchent un emploi via leur profil professionnel sur les réseaux sociaux numériques.

Parmi les chômeurs, les jeunes déposent plus fréquemment des candidatures spontanées que leurs aînés. Les cadres privilégient davantage les réseaux sociaux, ou leurs relations personnelles et professionnelles. La prise de contact avec Pôle emploi ou une agence d'intérim est plus répandue chez les ouvriers.

Les démarches de recherche les plus fréquentes ne sont pas nécessairement celles qui contribuent le plus à trouver un emploi : plus de 40% des salariés employés depuis moins d'un an déclarent avoir obtenu leur emploi grâce à des démarches personnelles ou à une candidature spontanée.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2901587>

Quitter le chômage – Un retour à l'emploi plus difficile pour les seniors

Insee Première, n°1661, juillet 2017 (Insee)

En moyenne, en 2016, 3 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans sont au chômage en France, soit 10,1% de la population active. En cours d'année, plus de la moitié des chômeurs (58,5%) un trimestre donné sont encore au chômage le trimestre qui suit, tandis que 20,6% occupent un emploi et 20,9% sont inactifs et font partie pour la plupart du halo autour du chômage.

Plus souvent que les autres actifs, les chômeurs qui trouvent un emploi en occupent un à durée limitée (72,6% contre 13,1%) ou sont en situation de sous-emploi (22,9% contre 6,5%). Ils sont aussi plus nombreux à souhaiter changer d'emploi (25,7% contre 8,9%), majoritairement par crainte de perdre leur emploi ou pour en trouver un plus stable.

Parmi les chômeurs qui ont déjà travaillé et qui retrouvent un emploi, près des deux tiers sont embauchés dans une catégorie socioprofessionnelle en moyenne au moins aussi bien rémunérée que celle occupée dans leur précédent emploi.

Les jeunes actifs présentent un risque de chômage bien plus élevé que leurs aînés. Cependant, quand ils sont au chômage, ils accèdent plus rapidement à l'emploi : 25,8% des jeunes chômeurs ont trouvé un emploi le trimestre suivant, contre 12,9% des 50-64 ans. Alors que les seniors sont généralement moins souvent exposés aux emplois à durée limitée et au sous-emploi, la situation s'inverse lorsque l'emploi qu'ils occupent succède à une période de chômage.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2905681>

Les seniors au travail

Dares Analyses, n°2017-050, août 2017 (Dares)

En 2016, au-delà de 55 ans, les salariés seniors travaillent plus à temps partiel que les plus jeunes. Une petite partie de ce temps partiel recouvre des situations de cumul emploi-retraite.

Le recours au temps partiel s'accroît avec l'âge. Il est alors plus fréquemment dû à des raisons personnelles et domestiques et à des problèmes de santé. Les ouvriers ont 5,6 fois plus de chances de déclarer être à temps partiel pour raison de santé que les cadres. La part du temps partiel « contraint » est la même chez les seniors que chez les plus jeunes.

Les 55-64 ans à temps partiel ont une durée habituelle hebdomadaire de travail plus courte que les 30-54 ans, 22,1 heures en moyenne. Un peu plus de 40% d'entre eux occupent un emploi dont la durée est inférieure ou égale à un mi-temps (50%). À temps complet, la durée habituelle hebdomadaire des seniors est la même que celle des plus jeunes (39,4 heures en moyenne). Leur durée annuelle effective est plus courte (1 654 heures en moyenne), ce qui s'explique, notamment, par des congés maladie plus longs. Les salariés les plus âgés sont les moins contraints aux horaires atypiques et ont davantage des horaires habituels réguliers.

Chez les seniors, les différences de durées du travail entre les hommes et les femmes et entre les cadres et les ouvriers sont identiques à celles observées aux âges intermédiaires. Cependant, des différences apparaissent entre les 55-59 ans et les 60-64 ans, le temps partiel étant notamment plus répandu et plus court chez les plus âgés.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-050.pdf>

Cumul emploi-retraite : deux personnes sur trois travaillent à temps partiel

Études et Résultats, n°1021, septembre 2017 (Drees)

En 2016, 478 000 personnes travaillent tout en percevant une pension de retraite. En moyenne, près de la moitié de ces cumulants ont 64 ans ou moins, contre seulement moins d'un retraité non cumulant sur cinq. Ils sont également plus diplômés et neuf sur dix d'entre eux travaillaient encore juste avant de percevoir leur retraite, contre les deux tiers des retraités non cumulants.

Comparativement aux autres seniors qui travaillent, les cumulants sont plus souvent non salariés et exercent dans les métiers de l'artisanat ou en tant que commerçants ou chefs d'entreprise. Ainsi, seul un cumulant sur deux est salarié en contrat à durée indéterminée (CDI), contre plus de trois seniors en emploi non retraités sur quatre.

Près d'un cumulant sur cinq exerce une activité d'appoint à titre temporaire ou occasionnel. Deux tiers des cumulants recourent au temps partiel, contre seulement un cinquième des seniors en emploi non retraités. Ce temps partiel permet de compléter la retraite, mais il est aussi pris pour des raisons personnelles ou familiales.

Les revenus ainsi tirés du travail comptent, en moyenne, pour 30% des revenus annuels des cumulants.

http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1021_toile.pdf

Salarié ou indépendant : une question de métiers ?

Note d'analyse, n°60, septembre 2017 (France Stratégie)

Contrats courts et non-salariat ne sont pas des tendances en voie de généralisation. Certains métiers offrent la « permanence » quand d'autres sont devenus synonymes « d'intermittence » ou de « sous-traitance individuelle ». Statuts d'emploi et métiers sont liés.

À chacun son métier et donc son statut d'emploi. Telle pourrait être la conclusion de cette note d'analyse de Cécile Jolly et Jean Flamand. Depuis trente ans, le non-salariat et les usages du contrat à durée limitée (CDD et intérim) s'étendent... à certains métiers plus qu'à d'autres, observent les auteurs. Une variabilité qui dessine une nouvelle cartographie des métiers où « permanents » et « indépendants traditionnels » côtoient « intermittents », « free lances » et « néo-artistes ».

<http://strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na-60-salaries-independants-web.pdf>

Auto-entrepreneurs immatriculés en 2010 : cinq ans après, moins d'un quart sont encore actifs

Insee Première, n°1666, septembre 2017 (Insee)

Cinq ans après leur immatriculation, 23% des auto-entrepreneurs déclarés au premier semestre 2010 sont encore actifs sous ce régime. En effet, parmi les 62% qui ont démarré une activité économique, 38% sont pérennes à cinq ans. Pour la même génération, la proportion d'entrepreneurs individuels classiques encore actifs après cinq ans est beaucoup plus élevée (50%). La proportion d'auto-entrepreneurs encore actifs cinq ans après dépend beaucoup du secteur d'activité. Elle est la plus élevée dans la santé humaine et l'action sociale (46%) et dans l'enseignement (35%). En revanche, elle est plus faible que la moyenne dans l'information-communication et le commerce (19%).

La pérennité croît avec l'âge de l'auto-entrepreneur. Elle dépend également du fait d'exercer en activité principale ou non : s'il s'agit initialement d'une activité de complément, la pérennité à cinq ans est plus faible que pour une activité principale.

En moyenne, les auto-entrepreneurs immatriculés en 2010 encore actifs cinq ans après déclarent un chiffre d'affaires de 10 200

euros en 2014, inférieur de 400 euros à celui déclaré deux ans plus tôt. Pour les auto-entrepreneurs en activité principale, ce chiffre d'affaires annuel moyen est de 12 800 euros, contre 7 700 euros pour ceux en activité de complément.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3103002>

Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Économie sociale et solidaire : davantage ancrée dans la région, notamment les associations

Insee Analyses Pays de la Loire, n°52, octobre 2017 (Insee)

En 2014, dans les Pays de la Loire, 165 000 salariés travaillent dans les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations, familles historiques de l'économie sociale et solidaire (ESS). Ils représentent 13,1% des salariés de la région et la positionnent au deuxième rang au niveau national. Le secteur associatif y est plus implanté : un salarié ligérien sur dix travaille dans une association. Deux activités concentrent les effectifs : l'action sociale et l'enseignement. Les coopératives sont également plus présentes dans la région. Les conditions d'emploi et les salaires diffèrent selon les familles de l'ESS. L'emploi est davantage féminisé, notamment dans certaines professions. L'ESS doit faire face au renouvellement de ses salariés et à l'évolution des besoins des populations.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3129018>

Femmes : des salaires plus faibles même si l'emploi de cadres progresse

Insee Analyses Pays de la Loire, n°51, septembre 2017 (Insee)

Entre 2008 et 2013, dans les Pays de la Loire, les femmes accèdent davantage aux postes de cadres. Deux facteurs y contribuent : la législation en faveur de l'égalité professionnelle et la progression du niveau de diplôme des femmes. Cependant, des inégalités d'accès aux emplois de cadres persistent, en lien avec les choix d'orientation. Les femmes sont ainsi plus souvent déclassées. Elles perçoivent, en moyenne, un salaire de 26% inférieur à celui des hommes. Cet écart s'explique en partie par le temps de travail et les métiers exercés. Plus présentes sur le marché du travail que leurs aînées, les femmes travaillent plus souvent que les hommes à temps partiel ou en contrat à durée déterminée. En 2014, les hommes sont pour la première fois plus touchés par le chômage que les femmes, mais les conditions d'emploi de celles-ci sont plus précaires. Longtemps restreintes à une faible gamme de professions, les femmes commencent à investir des métiers jusqu'ici très majoritairement occupés par des hommes, notamment dans l'industrie et le bâtiment.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3124886>

Recul du chômage en 2016 mais des situations contrastées selon le sexe et l'âge

Insee Flash Pays de la Loire, n°71, septembre 2017 (Insee)

En 2016, dans les Pays de la Loire, 8,5% des actifs sont au chômage. En recul de 0,5 point sur un an, ce taux est le plus bas des régions de France métropolitaine. Cependant, le chômage touche inégalement les actifs selon leur sexe et leur âge. Si l'écart tend à se réduire entre les hommes et les femmes, la baisse du chômage en 2016 bénéficie surtout aux hommes. Les jeunes sont dans une situation moins favorable que les autres Ligériens face au chômage. Les seniors restent les actifs les moins touchés.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3125489>

FAMILLE-ENFANCE-JEUNESSE

Publications nationales :

Jeunes ruraux et action publique intercommunale. Quelle pertinence du « pays » pour une politique de jeunesse intégrée ?

Analyses & synthèses, n°2 (avril 2017) (Injep)

Cadre d'un projet de territoire issu de la volonté des élus et de la société civile, fédérant une grande diversité d'acteurs, le « pays » pourrait constituer un territoire privilégié pour la mise en œuvre d'une politique de jeunesse intégrée. En s'appuyant sur deux vastes monographies portant sur le pays de Marennes-Oléron et le pays de la Vallée du Lot, cette étude s'intéresse à la pertinence du pays comme territoire de développement local pour une action publique en direction des jeunes ruraux. En coordonnant l'action des communautés de communes ou d'agglomération, et en ouvrant sa gouvernance aux acteurs associatifs ainsi qu'aux jeunes, le pays pourrait être un espace approprié permettant le dépassement de l'approche sectorielle, dominante dans l'action publique intercommunale.

http://www.injep.fr/sites/default/files/dossiers/ias2_jeunes_ruraux_bd_0.pdf

Engagement : quels leviers pour mobiliser les jeunes en retrait ?

Analyses & synthèses, n°3, juin 2017 (Injep)

Mobiliser les jeunes en retrait de toute forme de participation (emploi, formation, engagement) est un enjeu majeur de cohésion sociale et d'insertion sociale. Bien que l'engagement des jeunes soit en hausse, de fortes disparités sociales demeurent. Plusieurs expérimentations du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) et leurs évaluations ont porté sur l'engagement des jeunes, avec un focus particulier sur la mobilisation des jeunes en retrait. Elles ont ainsi permis d'identifier les freins et les ressorts à activer afin de diversifier les profils des jeunes engagés.

http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/ias3_engagement.pdf

Les évolutions récentes des recours aux différents modes d'accueil

Dossier d'étude, n°192, juin 2017 (Cnaf)

En matière d'accueil du jeune enfant, la période allant du début des années 1990 au milieu des années 2000 a été marquée par une hausse tendancielle du recours aux modes de garde formels : assistantes maternelles, établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), garde à domicile ou école préélémentaire. Elle a également été caractérisée par une hausse de nombre de bénéficiaires d'une prestation accompagnant la réduction ou l'interruption d'activité professionnelle des parents ayant la charge d'enfants de moins de trois ans.

Mais récemment, l'évolution tendancielle à la hausse du recours semble s'être ralentie, voire inversée pour certains dispositifs. Les interrogations qui s'ensuivent sont nombreuses : lien avec la natalité, impact de la crise économique et persistance de ses effets sur le marché du travail, impact des réformes récentes de la politique familiale pouvant induire des restes à charge plus élevés pour les familles, évolution des besoins des parents... Et au-delà de la question du recours, cet ensemble paraît traversé par d'autres tendances durables : des évolutions du côté de la gouvernance locale du secteur, l'impact de nouveaux acteurs comme les micro-crèches non soumises à l'application du barème national des participations familiales (dénommées « micro-crèches Paje ») ou les maisons d'assistantes maternelles ou encore les services en ligne, les conséquences des difficultés financières évoquées par les collectivités locales ou l'évolution du coût de fonctionnement des Eaje...

http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/dossier_etudes/Dossier_192_-_Recours_modes_accueil.pdf

Le choix de la crèche comme mode d'accueil, entre bénéfices pour l'enfant et adaptation aux contraintes

Études et Résultats, n°1014, juin 2017 (Drees)

Fin 2013, en France métropolitaine, 23% des enfants de moins de 3 ans sont confiés au moins une fois dans la semaine à un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), c'est-à-dire à une crèche ou à une halte-garderie. Pour plus de la moitié d'entre eux, l'EAJE est le mode d'accueil principal : ils y passent la majeure partie de leur temps du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures. Dans ce cas, neuf fois sur dix, l'EAJE était le premier choix des parents au moment de la recherche d'une solution d'accueil. Plus d'une fois sur deux, ce choix était motivé par les bénéfices supposés pour l'épanouissement et la socialisation de l'enfant.

Un quart des enfants confiés à titre principal à un(e) assistant(e) maternel(le) le sont à défaut d'avoir eu accès à un EAJE, en raison du manque de place disponible ou d'horaires incompatibles.

Parmi les enfants confiés à un mode d'accueil formel payant, ceux dont au moins un parent ne travaille pas, ceux issus des ménages modestes et ceux qui résident en zone urbaine ont plus de chances d'être confiés à un EAJE qu'à un(e) assistant(e) maternel(le) ou à un(e) garde à domicile. Les enfants passent en moyenne 28 heures et demie par semaine dans l'EAJE, soit 4 heures et demie de plus qu'en 2007.

<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1014.pdf>

Journée Défense et Citoyenneté 2016 : environ un jeune Français sur dix en difficulté de lecture

Note d'information, n°17, juin 2017 (MEN – DEPP)

En 2016, environ un jeune participant à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) sur dix rencontre des difficultés dans le domaine de la lecture. Pour la moitié d'entre eux, ces difficultés se révèlent sévères. Un jeune sur dix a une maîtrise fragile de la lecture. Par contre, près de huit sur dix sont des lecteurs efficaces et chez les filles, ce sont environ neuf sur dix qui sont des lectrices efficaces.

Les performances en lecture progressent avec le niveau d'études. Elles sont globalement plus élevées chez les filles que chez les garçons. En France métropolitaine, c'est au nord de la Loire que les difficultés de lecture sont les plus fréquentes.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/64/8/NI-EN-17-2017_789648.pdf

L'accompagnement à l'école : dispositifs et réussite des élèves

Dossier de veille, n°119, juin 2017 (Ifé - Institut français de l'éducation)

Que propose le système éducatif pour accompagner tou.te.s les élèves dans leur apprentissage ? Beaucoup de dispositifs pédagogiques, sous toutes les formes possibles : des dispositifs externes à la classe, en petits groupes, en groupes de besoin, en ateliers à l'intérieur de la classe, avec des enseignant.e.s supplémentaires, des enseignant.e.s spécialisés.e.s, etc.

Pour voir plus clair dans cette multitude de dispositifs, qui souvent se juxtaposent au fur et à mesure des années, l'auteur de ce dossier les a examinés selon leur public : les dispositifs organisés pour les seuls élèves en difficulté, comme les activités pédagogiques complémentaires en primaire ; les dispositifs organisés pour tou.te.s les élèves, comme l'accompagnement personnalisé dans le secondaire. La mise en place historique du premier type de dispositifs (tournés vers le soutien et la remédiation) semble avoir montré ses limites : le fait d'être hors la classe, outre l'effet immédiat de stigmatisation vis-à-vis des camarades de la classe, entraîne une rupture avec la dynamique et la temporalité de la classe, ce qui n'améliore pas à moyen terme l'apprentissage des élèves.

Suite à ces résultats, le passage de l'aide aux élèves en difficulté à l'accompagnement de tou.te.s les élèves s'est donc fait dans les préconisations officielles, mais n'a pas été suivi dans la pratique, puisque les deux types de dispositifs coexistent à l'heure actuelle. Ce Dossier de veille tente d'en comprendre les raisons, en explorant les études portant sur l'évaluation des dispositifs et en s'intéressant aussi bien à l'engagement des élèves dans leur apprentissage qu'aux transformations profondes des pratiques enseignantes qu'impliquent les dispositifs. Des pistes permettant aux enseignant.e.s de faire face aux défis de suivi de l'apprentissage (et donc de réussite) de tou.te.s leurs élèves sont abordées, notamment l'organisation et la gestion collective du repérage des besoins des élèves.

<http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA-Veille/119-juin-2017.pdf>

Les activités rémunérées des étudiants : quelles formes et quelle organisation ?

Dares Analyse, n°2017-046, juillet 2017 (Dares)

En moyenne de 2013 à 2015, parmi les 2,4 millions de jeunes âgés de 18 à 29 ans qui suivent des études dans l'enseignement supérieur, près de 23% sont actifs au sens du Bureau international du travail (BIT). L'activité rémunérée d'un étudiant est particulière en raison du cumul de l'emploi et des études. Le taux et les formes d'emploi des étudiants varient en fonction du calendrier des études. Les étudiants qui travaillent déclarent majoritairement choisir d'occuper des contrats courts (CDD, contrat saisonnier ou contrat d'intérim) ou des emplois à temps partiel. Par ailleurs, les emplois revêtent de nombreuses formes dont le principal critère de différenciation est le lien avec les études.

Parmi les étudiants qui travaillent, plus de la moitié exerce une activité prévue par leurs études (stage, apprentissage, internat de médecine, etc.). Les autres exercent une activité sans lien avec leurs études, occasionnellement ou régulièrement au long de l'année. Ces activités non liées aux études correspondent plus souvent à des emplois moins qualifiés et à temps partiel. Elles peuvent néanmoins représenter une charge horaire lourde et contraignante vis-à-vis du temps requis par les études, en particulier lorsque l'activité est régulière.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-046.pdf>

Après une rupture d'union, l'homme reste plus souvent dans le logement conjugal

Insee Focus, n°91, juillet 2017 (Insee)

Un an après la séparation d'un couple, un des conjoints reste dans le domicile conjugal dans 75% des divorces ou des ruptures de Pacs. Les hommes sont nettement plus nombreux que les femmes à rester dans le logement la première année, et cet écart

entre hommes et femmes se réduit les années suivantes. En milieu rural, les écarts entre hommes et femmes sont plus marqués que dans les grandes villes. Lorsque le couple a des enfants, le parent qui en a la garde conserve plus souvent le logement conjugal.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2896525>

Les CCAS/CIAS, un des principaux acteurs des dispositifs d'accompagnement à la parentalité

Guide Unccas 2017, août 2017 (Unccas)

Quelle action sociale locale pour les personnes mineures et leurs familles ? Quelles modalités d'accompagnement (accueil de particuliers, orientation, événements ponctuels ou rendez-vous collectifs...) ? Quels publics (toute la population ou uniquement les quartiers et familles en difficulté...) ? Quel financement et quels acteurs ? Quels bénéficiaires pour le territoire ? Ce guide de l'Unccas, réalisé en partenariat avec la Cnaf, entend répondre à ces questions en revenant sur les évolutions de la notion de « soutien à la parentalité » et en l'illustrant par des exemples d'actions dans 9 villes du territoire français.

<http://www.unccas.org/IMG/pdf/unccas-guide-soutien-a-la-parentalite-2017.pdf>

L'articulation des temps parental et professionnel au sein des couples

Dares analyse, n°2017-058, septembre 2017 (Dares)

Parmi les parents « biactifs » de jeunes enfants, six sur dix travaillent tous les deux en journée, du lundi au vendredi. Une faible durée d'activité et des horaires asynchrones, qu'ils soient choisis ou subis, permettent aux parents de disposer de davantage de temps auprès de leur(s) enfant(s). Aussi, bien que les horaires décalés soient plus souvent alternants et moins flexibles que des horaires ordinaires, ils favorisent la garde parentale.

Du lundi au vendredi, entre 8h et 19h, les parents d'un enfant de moins de 3 ans qui travaillent accordent en moyenne 70% de leur temps disponible à sa garde et jusqu'à 80% si la mère travaille tôt en matinée ou de nuit. Les mères passent en moyenne plus de temps avec l'enfant, y consacrant les trois quarts de leur temps disponible contre moins de 60% pour les pères. Cependant, les pères assurent la majorité du temps de garde parentale dans trois couples « biactifs » sur dix. C'est le cas quand ils ont une faible durée de travail hebdomadaire, travaillent à domicile ou ont des horaires décalés ou alternants. Ils consacrent alors en moyenne 2h40 par jour aux enfants, ce qui reste inférieur d'une heure dix au temps accordé par les mères lorsqu'elles assurent majoritairement la garde.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-058.pdf>

La solitude des jeunes

Synthèse d'étude 2017, septembre 2017 (Fondation de France – Crédoc)

Déménagement, échec scolaire, précarité... la solitude est souvent le résultat de plusieurs facteurs. Loin des idées préconçues qui l'associent uniquement aux personnes âgées, elle frappe également les jeunes. La Fondation de France a donc mené une étude spécifiquement sur la solitude des 15-30 ans. Un moyen de mesurer l'ampleur du phénomène, d'en comprendre les multiples causes et surtout d'identifier les leviers d'actions à mettre en œuvre pour prévenir et lutter contre la solitude des jeunes. Ce phénomène est, en effet, une réalité : l'étude 2017 montre que 6 % des 15-30 ans sont en situation d'isolement.

Le rapport complet : « [Jeune et sans amis : quand la solitude frappe les 15-30 ans](#) ».

https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitude_jeunes_2017_synthese.pdf

Les déterminants de la durée d'accueil en Eaje

l'e-ssentiel, n°174, septembre 2017 (Cnaf)

Afin de mieux connaître les enfants fréquentant les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) et leur usage, une expérimentation a été lancée en 2014 [Filoue (fichier localisé des enfants usagers d'Eaje)]. Un peu plus de 1 000 Eaje situés dans dix départements se sont portés volontaires pour l'année civile 2015.

En moyenne, les enfants passent presque cinq heures par jour ouvré en Eaje sur l'ensemble du territoire de l'expérimentation Filoue. La densité des communes apparaît comme un facteur déterminant du temps d'accueil puisque ce dernier varie entre six heures et quart par jour ouvré à Paris et deux heures et quart dans les communes peu denses. Les enfants dont les parents sont actifs occupés ont également des durées de garde plus importantes. En revanche, les enfants dont la famille perçoit une prestation pour un autre mode de garde formel passent un temps moins long en Eaje par jour ouvré. Enfin, les revenus des parents n'apparaissent pas comme un facteur influençant les temps d'accueil.

http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/essentiel/Essentiel_filoue_ESSENTIEL174.pdf

Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Le Pacs séduit les couples aux dépens du mariage

Insee Flash Pays de la Loire, n°70, septembre 2017 (Insee)

Entre 2000 et 2015, le nombre de mariages célébrés diminue dans les Pays de la Loire. À l'inverse, les Pactes civils de solidarité (Pacs) progressent. Les mariages sont plus tardifs et la plupart des époux se marient pour la première fois. De plus en plus de couples ont déjà des enfants lors de leur union. Enfin, la majorité des mariages lient des conjoints qui sont nés et résident dans la région.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3049483>

PERSONNES AGEES

Publications nationales :

728 000 résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2015

Études et Résultats, n°1015, juillet 2017 (Drees)

En France, fin 2015, 728 000 personnes fréquentent un établissement d'hébergement pour personnes âgées ou y vivent, soit 10% des personnes âgées de 75 ans ou plus et un tiers de celles âgées de 90 ans ou plus. Huit sur dix sont accueillies en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). L'hébergement temporaire ou l'accueil de jour concernent 4% des personnes âgées accompagnées.

Les résidents sont de plus en plus âgés : la moitié a plus de 87 ans et 5 mois, contre 86 ans et 5 mois fin 2011. Les femmes sont majoritaires et plus souvent seules que les hommes ; 91% d'entre elles n'ont pas de conjoint.

Les personnes accueillies en 2015 sont plus dépendantes qu'en 2011 : plus de huit sur dix sont classées en GIR 1 à 4 et 93% des résidents n'étant pas hébergés en logement-foyer ont besoin d'une aide à la toilette. Enfin, parmi les résidents, près de 260 000 souffrent d'une maladie neurodégénérative.

La population des établissements d'hébergement pour personnes âgées est en renouvellement permanent. Ainsi, un quart des personnes accueillies au 31 décembre 2015 sont arrivées dans l'établissement au cours de l'année ; 55% viennent de leur domicile ou de celui d'un proche. Un tiers des personnes ayant rejoint un établissement en 2015 l'ont quitté la même année.

<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1015.pdf>

La solitude et l'isolement chez les personnes de 60 ans et plus

Synthèse – Étude n°1700242, septembre 2017 (Les petits frères des Pauvres – CSA Research)

Les petits frères des Pauvres ont décidé de mener avec l'institut CSA la première étude consacrée uniquement à la solitude et l'isolement des personnes âgées de plus de 60 ans en interrogeant par téléphone 1 800 personnes et en complétant avec des entretiens qualitatifs en face à face avec des personnes généralement exclues des sondages : personnes âgées détenues, personnes gravement malades, en hébergement collectif...

http://fleursdelafaternite.petitsfreresdespauvres.fr/uploads/files/Documents/PDF/2017_09_synthese_courte_etude.pdf

SANTE-HANDICAP

Publications nationales :

L'état de santé de la population en France – Synthèse du rapport 2017

Synthèse du Rapport annuel – Édition 2017, mai 2017 (Drees)

Cette édition 2017 du rapport L'état de santé de la population en France conjugue des approches transversales, par population, par déterminants et par pathologies, pour illustrer l'état de santé globalement bon des Français. Il met également en lumière les principaux problèmes de santé auxquels est confronté notre pays et auxquels les politiques publiques doivent répondre. Cette édition 2017 accorde également une place plus large aux données régionales et infrarégionales avec l'introduction de cartes et données supplémentaires et l'ajout de 18 profils régionaux synthétisant les principales caractéristiques démographiques, socioéconomiques et sanitaires des nouvelles régions administratives. Une typologie socio-sanitaire des territoires a été également réalisée : elle permet de mettre en évidence des zones particulièrement vulnérables. Une attention particulière a été portée à la description des inégalités sociales et territoriales de santé grâce à la déclinaison d'un certain nombre d'indicateurs de mortalité et de morbidité en fonction de l'indice de désavantage social de la commune de résidence. Cette nouvelle édition est aussi l'occasion d'aborder de nouvelles dimensions de la santé comme les cancers de l'enfant et la pénibilité au travail, tandis que certaines fiches thématiques ont été enrichies avec l'introduction de nouveaux indicateurs comme la prévalence des personnes traitées par médicaments antihypertenseurs ou la prévalence du diabète gestationnel.

Le rapport complet est ici : <http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/esp2017.pdf>

<http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/synthese-2.pdf>

211 900 interruptions volontaires de grossesse en 2016

Études et Résultats, n°1013, juin 2017 (Drees)

En 2016, 211 900 interruptions volontaires de grossesse (IVG) ont été réalisées en France, dont 197 800 en Métropole. Leur nombre est en légère baisse pour la troisième année consécutive. Le taux de recours est de 13,9 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans en Métropole et de 25,2 dans les départements et régions d'outre-mer (DROM). Les femmes de 20 à 24 ans restent les plus concernées, avec un taux de 26,0 IVG pour 1 000 femmes. Les taux continuent de décroître chez les moins de 20 ans, atteignant 6,7 recours pour 1 000 femmes parmi les 15-17 ans et 17,8 parmi les 18-19 ans. L'indice conjoncturel d'avortement s'établit à 0,52 IVG par femme en 2016.

Les écarts régionaux perdurent, les recours allant du simple au double selon les régions : de 10,3 IVG pour 1 000 femmes en Pays de la Loire à 20,1 IVG en Provence-Alpes-Côte d'Azur et plus de 25 IVG dans les DROM.

34 700 IVG ont été réalisées hors d'une structure hospitalière en Métropole, et 3 500 dans les DROM, soit 18% du total des IVG, comme en 2015. À l'hôpital, la part des IVG instrumentales continue de décroître et s'élève à 44%.

http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er_1013.pdf

Handicap dans les territoires fragiles : accéder à ses droits, plus facilement

En bref, n°42, septembre 2017 (CGET)

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et certaines zones rurales accueillent plus souvent que d'autres territoires des personnes en situation de handicap, également exposées à des difficultés d'accès aux droits. Dans le cadre de la politique nationale faisant du handicap une priorité de l'action gouvernementale, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) s'implique, aux côtés de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), pour faciliter l'accès aux droits et l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Tandis qu'en zones rurales des partenariats se développent entre les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et les Maisons de services au public (MSAP), ils restent, pour une large part, à construire dans les QPV.

<http://www.cgnet.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/en-bref-42-cget-09-2017.pdf>



Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

La santé des habitants des Pays de la Loire

Rapport d'étude, mai 2017 (ORS Pays de la Loire)

Étude réalisée dans le cadre du Projet régional de santé 2018-2022.

Ce rapport a pour objectif de décrire les principaux problèmes de santé des habitants des Pays de la Loire, grâce à l'analyse des

données statistiques directement mobilisables, qui se sont particulièrement enrichies au cours de la dernière décennie. Il ne traite pas de toutes les maladies – bien qu'à l'échelle des individus, chacune soit importante – mais seulement de celles qui, au niveau de la population, apparaissent particulièrement fréquentes et graves.

http://www.santepaysdelaloire.com/ors/sites/ors/files/publications/SantePop/OLD_2017_rapport_etatsantepdl.pdf

DEMOGRAPHIE

Publications nationales :

D'ici 2050, la population augmenterait dans toutes les régions de métropole

Insee Première, n°1652, juin 2017 (Insee)

À l'horizon 2050, la population de chaque région française augmenterait hormis en Guadeloupe et en Martinique. En métropole, la croissance démographique demeurerait plus prononcée à l'Ouest et au Sud. Dans ces régions, le solde migratoire avec les autres territoires (français ou étrangers) est nettement excédentaire. Dans l'ensemble des régions, cependant, l'arrivée progressive des générations nombreuses du baby-boom aux âges de forte mortalité limiterait la hausse de la population. Les décès deviendraient ainsi supérieurs aux naissances dans de nombreuses régions. Par ailleurs, la population vieillirait dans toutes les régions : le rapport entre populations âgée et jeune augmenterait fortement, notamment en Martinique et en Guadeloupe, mais aussi en Corse et, dans une moindre mesure, en Bretagne et en Normandie. Ce vieillissement général peut être accentué, dans certaines régions, par la baisse des effectifs de jeunes et d'âge actif, en particulier en Normandie et dans le Grand Est.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2867738>

En 2014, un quart de la population qui déménage change de département

Insee Première, n°1654, juin 2017(Insee)

En 2014, 7,3 millions de personnes résidant en France ont changé de logement par rapport à l'année précédente. Un quart d'entre elles s'installe dans un autre département. Le Sud et l'Ouest de la France concentrent la plus grande part des nouveaux arrivants. Les retraités et les actifs contribuent fortement à ces transferts nets nord-sud. Ils représentent à eux seuls deux tiers des personnes qui déménagent dans un autre département. 13% des étudiants, soit 310 000, ont changé de département ; 80% de ces migrations d'étudiants se concentrent dans 36 départements. Lorsqu'ils changent de département, les nouveaux arrivants s'installent plus fréquemment dans les communes les plus denses. Les communes situées dans les couronnes des villes accueillent davantage de nouveaux arrivants provenant du même département. Ce sont principalement les couples, avec ou sans enfant, qui quittent les centres les plus denses pour s'installer dans leur périphérie.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2882020>

Les dynamiques de population - Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires.

En détail, 06-2017, juin 2017 (CGET)

Forte de ses 66,6 millions d'habitants, la France conserve son dynamisme démographique et se positionne comme le 2e pays le plus peuplé de l'Union européenne.

Le nombre d'habitants de la quasi-totalité des régions françaises continue ainsi de croître. En moyenne, depuis 1968, la France gagne chaque année 330 000 habitants (l'équivalent de l'agglomération dijonnaise).

Cependant, les écarts de dynamisme entre régions se creusent et, selon les projections démographiques, cette tendance est susceptible de se poursuivre.

<http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/sites/default/files/Fiche-OT-Les dynamiques de population.pdf>

Des ménages toujours plus nombreux, toujours plus petits

Insee Première, n°1663, août 2017 (Insee)

Les ménages, constitués des personnes partageant le même logement, sont de plus en plus petits : ils comportent en moyenne 2,2 personnes en 2013, contre 2,4 en 1999. Plus d'un tiers sont constitués d'une seule personne, un tiers de deux personnes et à peine un tiers de trois personnes ou plus. Ainsi, les évolutions à l'œuvre depuis les années 1970 se poursuivent ; elles découlent

du vieillissement de la population et des changements dans les modes de vie (hausse des séparations, diminution des familles nombreuses...).

Les ménages sont aussi de plus en plus nombreux : + 4,2 millions depuis 1999. Cette hausse est due pour moitié à la croissance de la population, et pour moitié à la réduction de la taille des ménages. Elle est portée essentiellement par les ménages formés d'une seule personne ou d'un couple sans enfant. Les seniors sont les personnes qui vivent le plus souvent seules : en 2013, 21% des hommes et 48% des femmes de 75 ans ou plus sont dans ce cas.

En 2013, 28% des ménages comprennent une famille avec au moins un enfant mineur. Le nombre de couples avec enfants est resté stable depuis 1999, tandis que le nombre de familles monoparentales a augmenté. Ces dernières représentent désormais plus d'une famille avec enfants sur cinq.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3047266>

Les 784 000 naissances de 2016 ont eu lieu dans 2 800 communes

Insee Focus, n°92, août 2017 (Insee)

En 2016, 784 000 bébés sont nés en France. C'est 15 000 naissances de moins qu'en 2015 (-1,9%). La totalité des naissances a eu lieu dans 2 800 communes et 80% dans 200 communes seulement. Trois naissances sur dix ont eu lieu dans la commune où la mère réside et neuf sur dix dans son département de domicile.

Les accouchements hors maternité sont rares (1%). Ils ont plus souvent lieu dans les petites agglomérations. Les mères concernées donnent alors naissance dans leur commune de domicile plus souvent que les autres mères.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3047024>

Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Attractivité et parcours résidentiels au sein des grandes aires urbaines

Insee Analyses Pays de la Loire, n°47, juin 2017 (Insee)

Entre 2012 et 2013, 44 600 ménages sont arrivés dans une des sept principales aires urbaines des Pays de la Loire. Ils sont plus jeunes que la population résidente et ce sont plus souvent des personnes seules. Dotées d'offres de formations supérieures, les aires urbaines de Nantes et Angers captent particulièrement les moins de 25 ans, qui sont également les ménages les plus mobiles. Laval et La Roche-sur-Yon, au regard de leur taille, sont relativement attractives, contrairement aux aires urbaines du Mans et de Cholet. En lien avec l'attrait du littoral, les ménages qui s'installent dans l'aire urbaine de Saint-Nazaire sont plus âgés qu'ailleurs. Sur la même période, 87 000 ménages changent de logement à l'intérieur de ces sept grandes aires urbaines. Ce sont plus souvent des familles et ils sont moins jeunes que les nouveaux arrivants dans l'aire urbaine. S'ils déménagent souvent à proximité de leur précédent logement, certains s'éloignent cependant de la ville-centre pour accéder à un logement plus grand ou devenir propriétaires.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2861517>

À l'horizon 2050, plus d'un quart de personnes âgées de 65 ans ou plus dans les Pays de la Loire

Insee Flash Pays de la Loire, n°67, juin 2017 (Insee)

Si les tendances démographiques se poursuivaient, les Pays de la Loire compteraient 4,5 millions d'habitants en 2050, soit 840 000 de plus qu'en 2013. La région serait la plus dynamique de France métropolitaine par sa croissance démographique. Les flux migratoires y contribueraient pour deux tiers. Le nombre de naissances demeurerait supérieur au nombre de décès mais le solde naturel se réduirait fortement. Au total, la croissance démographique ralentirait par rapport à la période 2008-2013. Elle serait principalement portée par la Loire-Atlantique, mais aussi par le Maine-et-Loire et la Vendée. La population vieillirait : en 2050, les personnes âgées de 65 ans ou plus représenteraient entre 25% de la population en Loire-Atlantique et 36 % en Vendée.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2868681>

Une région attractive pour les actifs mais pas pour les étudiants

Insee Flash Pays de la Loire, n°69, juillet 2017 (Insee)

Entre 2013 et 2014, les Pays de la Loire gagnent 16 200 habitants supplémentaires par le jeu des déménagements. C'est l'une des régions les plus attractives de France. Les migrations sont nombreuses avec les régions limitrophes et l'Île-de-France. Les trois quarts des habitants supplémentaires sont en Loire-Atlantique ou en Vendée. Sur la période, la région attire 7 700 actifs supplémentaires et 4 100 seniors mais perd 300 étudiants.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2898533>

STATISTIQUES-RECENSEMENTS

Emploi, chômage, revenus du travail

Insee Références - Édition 2017, juillet 2017 (Insee)

L'Insee et le service statistique public présentent dans cette deuxième édition de l'Insee Références Emploi, chômage, revenus du travail un ensemble d'analyses et d'indicateurs portant sur le marché du travail.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2891780>

MEMBRES DE LA PLATEFORME

COMITE TECHNIQUE	AUTRES MEMBRES
<p>ARS Pays de la Loire Conseil départemental de Loire-Atlantique Conseil départemental de Maine-et-Loire Conseil départemental de la Sarthe Conseil départemental de Vendée Direction régionale de l'INSEE DRDJSCS des Pays de la Loire Direction départementale déléguée de la DRDJSCS des Pays de la Loire : 44 Directions départementales de la cohésion sociale 49 ; 72 ; 85 et de la protection des populations : 53</p>	<p>Caisses d'allocation familiales CARSAT Pays de la Loire CREAI Pays de la Loire DIRECCTE Pays de la Loire DTPJJ Loire Atlantique-Vendée DREAL Pays de la Loire les MDPH MSA ORS Pays de la Loire Préfecture des Pays de la Loire Rectorat de l'académie de Nantes</p>

Editeur :

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique

Nous contacter :

contact@pos-pays-de-la-loire.fr

www.pos-pays-de-la-loire.fr

www.pays-de-la-loire.drdjcs.gouv.fr

Pour vous inscrire ou désinscrire, envoyez un mail à : contact@pos-pays-de-la-loire.fr

Partenaire animateur de la plateforme : le Compas (www.lecompas.fr)

